

10.3157

Postulat Berset Alain.
Internetübertragung
der Sitzungen des Ständerates
in den Landessprachen

Postulat Berset Alain.
Diffusion des débats
du Conseil des Etats
dans les langues nationales

[Marty](#) Dick (RL, TI): Je voudrais remercier Monsieur Berset d'avoir soulevé ce problème. Il a dit tout ce que je voulais dire. Il est vrai que la diffusion par Internet a introduit une dimension nouvelle et formidable, celle de permettre à la population d'ici et à la population lointaine de suivre les débats.

Je suis dans la situation très curieuse que lorsque je m'exprime à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, mes concitoyens au Tessin peuvent comprendre exactement ce que je dis parce qu'il y a une traduction simultanée. En effet, quelle que soit la langue dans laquelle je m'exprime - l'italien, le français ou une autre langue -, c'est toujours traduit en italien. Lorsque je parle ici et que j'ai l'ambition de me faire comprendre de mes collègues, je renonce à ma langue maternelle; de plus, il n'y a pas de traduction simultanée pour le public de langue italienne. Le même problème se pose pour les autres langues. Le fait de pouvoir comprendre et se comprendre est un des pivots de la démocratie.

La traduction simultanée aiderait peut-être aussi certains journalistes. Je suis toujours très étonné de voir comment une certaine presse suisse allemande fait un compte rendu des débats en citant uniquement des députés qui parlent l'allemand. C'est un peu la même chose pour la presse romande. Peut-être que, là aussi, la traduction simultanée pourrait être utile.

J'apprends avec surprise - au vu des grands travaux qui ont déjà été faits dans cette maison -, mais aussi avec intérêt, que cette salle sera l'objet d'importants travaux. Dès lors, je me permets de suggérer au Bureau de prévoir au moins les infrastructures pour le vote électronique parce qu'un autre aspect important de la démocratie, c'est la possibilité pour les citoyens de savoir la manière dont leurs élus ont voté.

Aujourd'hui, bizarrement, c'est possible seulement pour le Conseil national et non pour le Conseil des Etats. Je sais qu'on a déjà voté sur ce sujet et que la majorité ne voulait pas du vote électronique. Cependant, les moeurs et la démocratie progressent et il faut en tout cas garder l'espoir que les choses vont bientôt changer et que nos électeurs, les citoyennes et les citoyens de ce pays, pourront savoir comment leurs élus ont voté sur certains objets.

S'il est prévu de faire des investissements dans cette salle, j'espère au moins qu'on va prévoir les infrastructures nécessaires au vote électronique qui, je l'espère, sera introduit très bientôt.